



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 29/05/2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 23.05.2024, s'est réuni en séance ordinaire le 29 mai 2024 à 20h30, à la mairie de BEINE-NAUROY, sous la présidence de Mr Aurélien MICHAUX, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents : Mr Aurélien MICHAUX, Mme Catherine DE PREMONVILLE, Mr Antonio ANTUNES, Mme Maud SAUVAGEOT, Mme Marie-Dominique BEAUDOIN, Mr Laurent LUX, Mme Nathalie GAVEAU, Mr Fabrice GALLOIS, Mme Jennifer MURIAS-LAMBERT, Mr Benjamin VERZEAUX, Mme Claire PIERROT.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme HATTAT a donné procuration à Mme DE PREMONVILLE, Mme MIGEON a donné procuration à Mr MICHAUX.

Absent empêché : Mr Romain BONHOMME

Secrétaire de séance : Mr LUX

DÉLIBÉRATIONS PRISES

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 15 avril 2024.

2- DIVISION PARCELLAIRE ET VENTES DE TERRAINS

Après en avoir délibéré et à 12 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- Décide la vente à l'amiable d'une partie des terrains cadastrés G 110 et G 373 sis rue du Moulin
- Accepte la division parcellaire selon le plan annexé,
- Accepte la vente de 90m² du terrain G 373 et 9m² du terrain G 110
- Dit que les frais de division parcellaire et frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document correspondant

3- MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à la modification du PLU pour :

- Mettre à jour certaines pièces du document ;
- Procéder à la correction d'erreurs matérielles relevées ;
- Adapter certains points du règlement pour améliorer l'instruction des autorisations d'urbanisme en particulier pour les clôtures ;
- Préserver le bastion patrimonial du village détruit de Nauroy ;
- Délimiter les secteurs dans lesquels l'implantation d'EnR, est soumise à conditions, dès lors que ces installations sont incompatibles avec le voisinage habité ou avec l'usage des terrains situés à proximité ou qu'elles portent atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, à la mise en valeur du patrimoine et à l'insertion des installations dans le milieu environnant en application de l'article L151-42-1 (I) du CU.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision de monsieur le Maire d'engager la modification du PLU.

4- RÉVISION DU REGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les conseillers que plusieurs désistements pour la location de la salle polyvalente ont été enregistrés ces derniers mois. Ces désistements ont lieu quelques semaines seulement avant la date retenue par le loueur. A cet effet la mairie peut difficilement relouer la salle au dernier moment et cela amène des préjudices.

Monsieur le 1^{er} Adjoint propose de réviser le règlement intérieur de la salle polyvalente et d'appliquer le versement d'arrhes lors de la réservation, à savoir : 50 % du montant global de la location.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la révision du règlement.

POINTS DIVERS (non délibératifs)

- Association BCS

Lors de leur assemblée générale, le président Benoit SAUVAGEOT a annoncé sa démission. Il est remplacé par madame Alexandra DEMARCQ

- Association Les Marmousets

Madame Pierrot informe le conseil que monsieur Eric BACHELET démissionne de son poste de directeur du centre de loisirs Les Marmousets. L'association recherche un nouveau responsable à partir du mois d'août.

- Vidéoprotection

Monsieur Antunes, adjoint en charge des travaux, informe le conseil que l'entreprise INEO EQUANS vont effectuer des tests concernant l'alimentation électrique.

Dates à retenir :

- 1^{er} juin : PETIT DÉJ (à partir de 9h) à la bibliothèque pour inaugurer l'ouverture d'un samedi par mois
- 3 juin : BUS FRANCE SERVICES à 13h30, place de la mairie
- 6 juin : Réunion publique pour le CHANTIER JEUNES à la mairie, à 19h30
- 9 juin : ELECTIONS EUROPÉENNES de 8h à 18h à la mairie
- 21 juin : FÊTE de la MUSIQUE organisée par le Comité des Fêtes (cour Diakow, à partir de 19h)

Le Conseiller Municipal,

Laurent LUX



L'Adjoint au Maire,

Aurélien MICHAUX

